

Contrat de travail d'un compagnon (1567)

Maignin s'engage à le nourrir à sa table, à l'habiller et à le coucher bien et honnêtement comme lui-même, à lui donner chaque mois 2 écus d'or et à lui rembourser toutes ses dépenses de voyage, tant à l'aller qu'au retour.

Moreau promet de ne pas quitter la besogne avant qu'elle ne soit terminée et de ne travailler chez aucun libraire ou imprimeur de la ville de Barcelone ni dans aucune autre ville de langue espagnole.